

**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'EPURATION DES EAUX USEES
DE
DELLEY-PORTALBAN-GLETTERENS**

Séance intercommunale du 16 octobre 2014

Présidence :	Chambettaz Edgar	Delley-Portalban
Présents :	Cotting Philippe	Delley-Portalban
	Décrevel Jean-Claude	Delley-Portalban
	Guerry Claude-Alain	Delley-Portalban
	Bongard Serge	Gletterens
	Collomb Patrice	Gletterens
	Robert Roger	Gletterens
	Savoy Nicolas	Gletterens
	Egger Aurélie	Caissière
Excusée :	Zimmermann Sabine	Delley-Portalban
Lieu :	Bureau communal, Gletterens	

M. Edgar Chambettaz, Président, salue les délégués présents à cette assemblée ordinaire convoquée par insertion dans la Feuille officielle et invitation personnelle adressée aux délégués par le biais de l'administration communale.

Aucune objection n'est formulée quant à la présentation de la convocation et de l'ordre du jour.

Présentation de l'ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 11 juin 2014
2. Budget 2015
 - a) de fonctionnement
 - b) des investissements
3. Informations et divers

Point 1 – Approbation du procès-verbal du 11 juin 2014

Les délégués approuvent le procès-verbal sans objection.

Point 2 – Budget 2015

a) Fonctionnement

Mme Egger donne lecture des montants inscrits au budget :

- Frais administratifs	Fr. 15'250.00
- Protection des eaux	Fr. 281'500.00
- Finances générales	Fr. 170'200.00
Charges totales	Fr. 466'950.00

b) Investissements

- Rénovation STAP – report	Fr. 100'000.00
----------------------------	----------------

Monsieur Chambettaz fournit les compléments d'informations ci-dessous :

Fonctionnement

- 315.00	Fr. 10'000.00	montant attribué pour le changement de la dernière pompe.
- 318.00	Fr. 7'500.00	Frais des analyses selon les directives du Service de l'environnement.
- 318.02	Fr. 6'000.00	montant prévu pour l'établissement des plans cadastraux incluant les restaurants et les entreprises ; dans ce contexte, il faudra résoudre le problème des arrivées de graisse dans les collecteurs.
- 318.03	Fr. 20'000.00	montant prévu pour le projet d'étude de l'éventuel futur collecteur en collaboration avec Cudrefin.

Investissement

Report du solde des travaux de la STAP dont les installations sont terminées mais toutes les factures ne sont pas encore soldées. Un détail des coûts sera présenté en fin d'année 2014 en relevant que le décompte final sera connu dans le courant de l'année 2015 lors du bouclage des factures définitives.

Approbation du budget de fonctionnement

A l'unanimité et sans objection, le budget de fonctionnement est approuvé par les membres présents.

Approbation du budget des investissements

A l'unanimité et sans objection, le budget des investissements est approuvé par les membres présents.

Point 3 – Divers et informations

M. Chambettaz fournit les renseignements sur les contacts avec la Municipalité de Cudrefin pour un projet de rattachement direction Cudrefin via Neuchâtel par le bord du lac, dans la zone protégée.

M. Michel Antoniazza, membre de la commission paritaire de la Grande Cariçaie, a pris contact avec le Service fédéral de l'environnement et nous restons dans l'attente d'une réponse. Il est relevé qu'il sera délicat de traverser les marais.

Selon les informations, la Ville de Neuchâtel possède suffisamment de capacité pour le traitement des eaux usées de Delley-Portalban-Gletterens et Cudrefin.

M. Décrevel commente les objectifs de la séance du 17 septembre 2014 à Domdidier sur la régionalisation de l'épuration, région Basse-Broye-Vully.

Il a été présenté l'état actuel de l'épuration et des visions futures de chaque commune. Le but de cette séance s'affiche sur la collaboration Vaud-Fribourg et des démarches à entreprendre relatives aux stations d'épuration pour répondre aux enjeux futurs de l'évacuation des eaux usées.

Selon la planification cantonale, l'objectif tient compte de la nécessité de traiter les micropolluants. Il faut retenir que 3 pôles régionaux devront s'adapter, soit Ecublens, Lucens et Payerne. Pour la Basse-Broye, aucune nécessité immédiate ni pour les STEP rejetant dans les lacs, sauf si le seuil de 24'000 habitants raccordés est atteint. Le coût de 80 millions est à prévoir pour Payerne en englobant les villages avoisinants et sans compter le coût des collecteurs à créer.

Pour Fribourg, même problème ; il est proposé des planifications régionales et collaborations intercommunales entre Domdidier et Avenches.

A savoir que dès 2016, une nouvelle taxe sera introduite par la Confédération fixée à Fr.9.00 par habitant qui servira à alimenter les subventions à redistribuer.

Sur les 27 STEP enregistrées dans le canton de Fribourg, 8 STEP devront s'équiper pour le traitement des micropolluants.

Obligation de traitement des micropolluants

- STEP avec plus de 80'000 habitants raccordés
- STEP avec plus 24'000 habitants raccordés situées dans le bassin versant d'un lac
- STEP avec plus 8'000 habitants raccordés rejetant leurs eaux dans un cours d'eau avec une dilution défavorable.

La planification cantonale prévoit des études régionales permettant de considérer les coûts annuels à long terme en terminant par l'élaboration d'un plan directeur pour la région.

M. Décrevel est remercié pour les explications fournies.

Discussion :

Deux phases projetées : l'Association rejoint Cudrefin dont l'objectif est de poser une canalisation dans le lac via Neuchâtel ou direction via Domdidier-Avenches. Il est important d'opter pour un choix d'ici la fin de l'année tout en restant dans l'attente d'une réponse de l'Office fédéral de l'environnement. En effet, la question se pose pour la traversée des marais pour rejoindre Cudrefin.

Le Canton de Fribourg a décidé d'attribuer des subventions pour les frais d'étude mais pas pour les constructions.

Après discussion, les membres sont plutôt favorables à pousser l'étude pour rejoindre Cudrefin et argumenter pour obtenir l'autorisation de passer par les marais.

Il est précisé que la STEP intercommunale de Delley-Portalban-Gletterens peut être encore opérationnelle pour une durée de 10 ans.

Décision

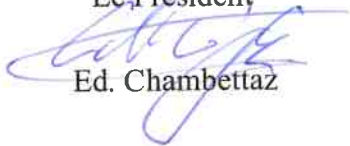
A l'unanimité, les délégués présents décident de rejoindre Cudrefin et sont favorables à participer à l'installation de la canalisation projetée dans le lac en direction de Neuchâtel, ceci sous réserve de l'autorisation de l'Office fédéral de l'environnement pour le passage dans les marais.

Prochaine séance : jeudi 7 mai 2015 à 18h00 à Gletterens.

A 18h50, l'assemblée est levée. M. Chambettaz remercie les participants pour leur collaboration.

Au nom de l'Association intercommunale

Le Président



Ed. Chambettaz

La Secrétaire



J. Martin